

03/12/2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 03 décembre 2012 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères :	Renée-Claude Leroux Lisette Traversy
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton Julio Carrier Réjean Giard Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 05 novembre 2012
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagements de crédits
 - 9.2 Nomination du maire suppléant
 - 9.3 Mauvaise créance
 - 9.4 Directeur adjoint aux travaux publics
 - 9.5 Route des Sommets
 - 9.6 Nomination d'une administratrice à la Corporation de développement économique et industriel de Weedon
 - 9.7 Déneigement 9^e Rang
 - 9.8 Équipement de sécurité pour le travail en espace clos
 - 9.9 Journalier-chauffeur sur appel
10. Règlement
 - 10.1 Adoption du règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

2012-228

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2012;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2012-229

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2012 et que ledit procès-verbal soit et est accepté.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Émile Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 30 novembre 2012. Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (art. 357 et 358)*, les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil sont déposées.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Commentaires concernant la fusion du CSSS et concernant le comité de développement.
- Questions sur les sujets suivants :
 - les cours d'eau;
 - la nomenclature des contrats ;
 - le règlement concernant l'éclairage extérieur;
 - une rumeur à propos du Village des Dalton;
 - l'aboïement des chiens dans le 2^e Rang;
 - la visibilité au coin de la 8^e Avenue;
 - la Maison Laplante.

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# chèque	Nom	Description	Montant
201200972	Nicolas Blouin	frais déplacement octobre 2012	170.61 \$
201200973	Fonds d'info sur le territoire	service juridique	48.00 \$
201200974	Hydro-Québec	compte du mois	2 325.90 \$
201200975	Rock Lemire	autres primes	220.11 \$
201200976	Claude Lacroix	autres primes	219.54 \$
201200977	Postes Canada	frais de poste	266.14 \$
201200978	Valoris- Régie HSF/Sherbrooke	enfouissement des ordures	10 050.03 \$
201200979	Aménagements Natur'Eau-Lac	t.r. autres/ponceau ch. Tousignant	1 724.63 \$
201200980	J. N. Denis Inc.	ent. mach./ent. bât./pièce aqueduc	755.72 \$
201200981	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	chauffage/ essence diesel	6 904.18 \$
201200982	Garage Cliche (2005) Inc.	t.r. autres	69.00 \$

201200983	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	compte du mois	1 469.34 \$
201200984	Les Entreprises D.G.Enr.	t.r. autres	574.87 \$
201200985	S.C.A. Weedon	factures du mois	7 208.16 \$
201200986	Jean-Claude Dumas	frais dépl. octobre + internet h.v.	895.25 \$
201200987	Lisette Bellemare Traversy	frais dépl. octobre	86.01 \$
201200988	C.A.R.R.A.	remises de l'employeur	378.45 \$
201200989	STT de la Mun. de Weedon	remises de l'employeur	201.00 \$
201200990	SSQ Société d'assurance-vie	remises de l'employeur	909.78 \$
201200991	Ministre du Revenu Qc	remises de l'employeur	4 727.40 \$
201200992	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur	2 133.98 \$
201200993	Fonds pensions alimentaires	remises de l'employeur	794.98 \$
201200994	Fond Action - CSN	remises de l'employeur	2 403.75 \$
201200995	STT de la Mun. de Weedon	remises de l'employeur	546.22 \$
201200996	Caisse Desjardins de Weedon	remises de l'employeur	1 716.94 \$
201200997	SSQ Société d'assurance-vie	remises de l'employeur	2 815.00 \$
201200998	Ministre du Revenu Qc	remises de l'employeur	9 298.55 \$
201200999	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur	3 631.47 \$
201201000	Acklands-Grainger Inc.	équipement forestier	135.96 \$
201201002	Bell Mobilité Pagette	incendie communication	202.14 \$
201201003	Sidevic	bnd peinture	182.39 \$
201201004	Constructions Léo Barolet Inc.	creusage fossé	11 787.82 \$
201201005	Comité du 150e anniversaire	aide financière	5 000.00 \$
201201006	Entreprises Marco Fontaine	creusage fossé	2 354.12 \$
201201007	Les Enseignes Ste-Marie Inc.	Village-relais	347.22 \$
201201008	Tourisme Cantons-de-L'Est	Village-relais	402.41 \$
201201010	Bell Canada	compte du mois	766.58 \$
201201011	*Bell Canada	compte du mois	134.47 \$
201201012	Hydro-Québec	compte du mois	11 096.44 \$
201201013	Graymont (QC) Inc.	t.r. autres	40.02 \$
201201014	Aubert & Morency, notaires	achat d'un terrain industriel	170 000.00 \$
201201016	Blanchette & Blanchette	remboursement taxes	136.69 \$
201201019	Bell Canada	incendie comm.	86.04 \$
201201020	Hydro-Québec	compte du mois	1 127.46 \$
201201021	Bell Mobilité Inc.	compte du mois	875.39 \$
201201022	Carrefour action muni./famille	adhésion 2012-2013	39.38 \$
201201023	Jean-Louis Blanchette	autres primes	46.33 \$
201201024	Claude Lacroix	autres primes	230.46 \$
201201025	Comité Culturel	comité culturel	6 900.00 \$
201201026	Daniel Morrissette	sapin de 20 pieds livré	250.00 \$
Opérations courantes payées			274 686.33 \$
201201027	Services de cartes Desjardins	fourniture de bureau	99.67 \$
201201028	Rubans A.M. (S.E.N.C.)	fourniture de bureau	129.81 \$
201201029	Groupe Ultima Inc.	assurances générales	20.00 \$
201201030	Raynald Doyon	articles ménagers	87.17 \$
201201031	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	57.30 \$
201201032	Bob Pouliot (2002) Inc.	fourniture de bureau	123.72 \$
201201033	L'Intermarché de Weedon	social	25.42 \$
201201034	F.Q.M.	frais de transport	58.81 \$
201201035	La Tribune	publicité	280.54 \$
201201036	Journal le Haut St-François	publicité	521.41 \$
201201037	SERRURIER HARMER	poste incendie	91.98 \$
201201038	Informatique Inpro	portable / service incendie	1 579.65 \$

201201039	Action Solutions Sans Fil V	voirie / incendie communication	1 053.12 \$
201201040	Les Bétons L. Barolet Inc.	réserve sable	43 986.61 \$
201201041	Constructions Léo Barolet Inc.	réserve	776.08 \$
201201042	Graymont (QC) Inc.	pesée de camions	60.03 \$
201201043	John Meunier Inc.	machinerie hiver	300.28 \$
201201044	Centre Location Idéale Enr.	location matériel	77.62 \$
201201045	Réal Huot Inc.	asphalte froide	837.02 \$
201201046	M.R.C. du Haut St-François	fibre optique/tél. IP/urbanisme	5 152.61 \$
201201048	Sel Warwick Québec Inc.	sel à glace/réserve	8 071.83 \$
201201049	C.G.E.R.	location hiver	42 098.31 \$
201201050	Inst. Electrique G. Croteau Inc.	entretien réseau électrique	173.04 \$
201201051	Technologies CDWare Inc.	t.r. autres/gps camion patrouille	14.89 \$
201201052	Créations JADE	Épinglettes	1 701.63 \$
201201053	TERRAQUAVI	Geo-textile	266.04 \$
201201054	Sanikure	ent. usines épuration	2 269.29 \$
201201055	Les Services exp Inc.	honoraires professionnels	1 983.32 \$
201201056	Plomberie Gilles Phaneuf	purification traitement eau	101.35 \$
201201057	Laboratoires d'analyse S.M.	analyse eau potable et usée/3 sect.	1 043.12 \$
201201058	Régie San. Des Hameaux	entente régie sanitaire	13 850.83 \$
201201059	Émile Royer	frais déplacement novembre	387,08 \$
Opérations courantes à payer			127 279.58 \$
TOTAL :			401 965.91 \$

201201001	Robitaille Équipement Inc.	Annulé par chèque #201201009	294.34 \$
201201009	Robitaille Équipement Inc.	Annule chèque #201201001	294.34 \$
201201015	Blanchette & Blanchette	Annulé par chèque #201201017	275.18 \$
201201017	Blanchette & Blanchette	Annule chèque #201201015	275.18 \$

# écriture	Nom	Description	Montant
201200283	Visa	repas député/ repr. usine bois	114.18
201200284	Visa	harnais séc. antichute, fusible	684.23
Total des retraits directs			798.41

2012-230

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 437 524,62 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	34 760,30 \$
Opérations courantes payées :	274 686,33 \$
Opérations courantes à payer :	127 279,58 \$
Retraits directs	798,41 \$
=====	
Total :	437 524,62 \$

#8

CORRESPONDANCE

1. *MRC du Haut-Saint-François* : Projets de règlements #369-12, #370-12 et #371-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement
2. *MRC du Haut-Saint-François* : Règlement #362-12 « Règlement visant à encadrer les heures permises de circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC
3. *Gouvernement du Québec* : Prix Hommage bénévolat-Québec 2013
4. *Ministère de la Famille* : Programme de soutien aux politiques familiales municipales – demande refusée
5. *Sports Loisirs Weedon* : Terrain de balle du secteur Fontainebleau

2012-231 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9 **RÉSOLUTIONS**

#9.1 **ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2012;

EN CONSEQUENCE,

2012-232 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc lavertu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de décembre 2012;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	300,00 \$

	300,00 \$

#9.2 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

2012-233 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Marc Lavertu soit et est désigné maire suppléant, afin de siéger au conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François, et ce jusqu'au 30 avril 2013. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à la municipalité.

#9.3 **MAUVAISE CRÉANCE**

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 194, rue Principale a été vendu pour les taxes, conformément à la loi, le 09 juin 2011;

ATTENDU QUE le montant de la vente ne couvre pas le montant total des factures impayées pour ce compte;

A CES CAUSES ;

2012-234 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'annuler la dette du matricule 3369 80 1430 dont le montant, au 04 décembre 2012, est de dix-neuf mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-quatorze cents (19 779,74\$) plus mille cinq cent quarante-trois dollars et trente-sept cents (1 543,37\$) d'intérêts et d'appliquer ce montant au poste des créances douteuses.

#9.4 **DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

2012-235 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Vincent Nadeau soit et est embauché à titre de directeur adjoint aux travaux publics, selon les conditions convenue avec l'employeur et incluses dans l'entente qui sera signée par les parties. Une

période d'essai de 6 mois est prévue avant l'obtention du statut permanent de M. Nadeau.

#9.5 **ROUTE DES SOMMETS**

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la *Route des Sommets* afin d'intégrer la Municipalité de Weedon au tracé a été approuvé;

ATTENDU QUE les impacts de la *Route des Sommets* sont largement reconnus auprès des entreprises touristiques;

EN CONSÉQUENCE ;

2012-236 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Weedon est d'accord avec le trajet de la *Route des Sommets*, avec son nom et avec son pictogramme ;

QUE l'installation de la nouvelle signalisation, sur le réseau routier dont la Municipalité a l'entretien, est autorisée ;

QUE la Municipalité participera, à compter de juin 2013 et ce pour les cinq années du contrat, au financement de la *Route des Sommets*. La cotisation annuelle s'élèvera à 1 072,21\$;

QU'une borne d'information présentant à la fois la *Route des Sommets* et la Municipalité sera installée au frais de la Municipalité ;

QUE les frais d'installation de nouveaux panneaux de signalisation, au coût de 1 177,34\$ par année, seront assumés par la Municipalité et ce pour les cinq années du contrat.

#9.6 **NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL DE WEEDON**

2012-237 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Madame Linda Perreault soit nommée administratrice à la Corporation de développement économique et industriel de Weedon, en remplacement de M. Ronald Beauchamp.

#9.7 **DÉNEIGEMENT 9^e RANG**

ATTENDU QU' une résidence a été érigée sur le chemin du Français;

ATTENDU QUE le chemin du Français est accessible via le 9^e Rang et que l'équipement municipal ne permet pas le déneigement au-delà de la partie déjà entretenue;

EN CONSÉQUENCE;

2012-238 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le déneigement du 9^e Rang, de la virée de la municipalité jusqu'à la fin du chemin verbalisé, soit effectué par M. Jeannot Caron pour la saison 2012-2013 pour un montant de 1 200 \$.

#9.8 **ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS**

ATTENDU QUE le remplacement de l'équipement actuel est exigé pour l'accréditation des employés nouvellement formés pour le travail en espace clos;

ATTENDU QUE le travail en espace clos se doit d'être le plus sécuritaire possible;

EN CONSÉQUENCE ;

2012-239 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat du matériel nécessaire pour le travail sécuritaire en espace clos, pour un montant de plus ou moins 22 000 \$, somme qui sera prise à même le surplus accumulé.

#9.9 **JOURNALIER-CHAUFFEUR SUR APPEL**

2012-240 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Francis Gagné soit embauché à titre de journalier-chauffeur sur appel.

#10 **RÈGLEMENT**

#10.1 **ADOPTION : RÈGLEMENT #2012-020 RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QU' en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. C.A-19.1), le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU QU' un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147, et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, par le règlement numéro 2002-007 amendé par le règlement 2005-005;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne permet pas d'éviter la modification de la réglementation d'urbanisme inadéquate;

ATTENDU QUE la dérogation mineure n'est pas une incitation au non-respect de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne doit pas être un moyen de contourner le plan et les règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne sert pas d'outil de négociation de bonification d'un projet;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne peut résoudre des problèmes créés par le requérant lui-même ou non, reliés à l'immeuble;

ATTENDU QUE le présent règlement a fait l'objet d'une consultation selon les articles 124 à 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la session régulière du 05 novembre 2012.

EN CONSEQUENCE;

2012-241

Annulé par la
résolution
#2013-258

IL EST PROPOSE par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil ordonne et statue par règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour but d'ajuster, dans des situations exceptionnelles, la mise en application des normes des règlements de zonage et de lotissement dans les différentes zones du territoire.

ARTICLE 3

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage et de lotissement.

ARTICLE 4

Les dérogations mineures à la réglementation (zonage et lotissement) doivent respecter les objectifs du plan d'urbanisme.

ARTICLE 5

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire partie d'une dérogation mineure.

Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

ARTICLE 6

Dans le cas d'une construction dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi.

Ne sont pas notamment considérés avoir été exécutés de bonne foi les travaux de construction lorsque :

- ces derniers ont débuté sans permis de construction
- ces derniers sont exécutés malgré un ordre de cessation des travaux donné par un inspecteur, conformément aux règlements.

ARTICLE 7

Le requérant doit transmettre sa demande au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis en se servant du formulaire « Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme » qui lui aura été remis.

ARTICLE 8

Suite à la vérification du contenu de la demande par le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier.

ARTICLE 9

Le coût pour l'émission d'une demande de dérogation mineure est 300.00\$ non remboursable.

ARTICLE 10

Le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme; lorsque la demande a déjà fait l'objet d'une demande de permis ou certificat, les documents relatifs à cette dernière doivent également être transmis au comité.

ARTICLE 11

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et peut demander du fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats ou du requérant des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure.

ARTICLE 12

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit son avis en tenant compte, notamment, des critères prescrits aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; cet avis est transmis au conseil.

ARTICLE 13

Le secrétaire-trésorier, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis dont le contenu doit être conforme aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ARTICLE 14

Le secrétaire-trésorier facture la personne qui a demandé la dérogation pour les frais de publication.

ARTICLE 15

Le conseil rend sa décision par résolution dont une copie doit être transmise par le secrétaire-trésorier à la personne qui a demandé la dérogation.

ARTICLE 16

La demande de dérogation mineure et la résolution du conseil sont inscrites au registre constitué pour ces fins.

ARTICLE 17

Ce règlement aura pour effet d'annuler tous les autres règlements antérieurs relatifs aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

ARTICLE 18

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#11 **VARIA**

#12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions sur le point correspondance et sur le déneigement du 9^e Rang.

#13 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2012-242

À 20 h42, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire